



**Commission
scolaire
de Montréal**

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN BATIMENT PROJET DE REHAUSSEMENT DE L'ENTRETIEN MENAGER

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) possède un parc immobilier d'une valeur de plus de deux milliards de dollars pour lequel un ambitieux programme de réfection et de rénovation a été mis en place. En effet, dans le cadre de son plan d'accroissement de réalisation des projets de construction, elle investit plus de 300 millions de dollars annuellement pour la réhabilitation, l'agrandissement de ses immeubles, ainsi que la construction de nouvelles écoles. Elle met aussi en œuvre divers programmes touchant, entre autres, l'efficacité énergétique, l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées, la réhabilitation des sols et la qualité de l'air.

Pour en savoir davantage, consulter les sections [La CSDM](#) et [milieu de vie](#) et du site Web de la CSDM.

La CSDM recherche un-e technicien-ne en bâtiment qui se joindra à l'équipe responsable du projet de rehaussement de l'entretien ménager

La personne titulaire de ce poste sera responsable des activités suivantes :

- Modifier des plans d'architecture existants, en collaboration avec la gestionnaire, l'analyste et les contremaîtres, afin de créer et de mettre à jour des routes de travail en entretien ménager dans les établissements.
- Effectuer, au besoin et en collaboration avec les contremaîtres, les calculs de surface (superficie en m2) dans les établissements.
- Effectuer, en collaboration avec ses collègues, la mise à jour des données dans le logiciel de gestion des routes de travail.
- Assurer un suivi des nouveautés technologiques apportées au logiciel en collaboration avec l'analyste et le technicien en administration. Faire part à sa supérieure des améliorations à apporter pour assurer la rentabilité et maintenir la compatibilité avec les firmes externes. Élaborer et assurer à cette fin le développement de méthodes de travail assurant la facilité d'exécution et l'optimisation du rendement en rapport au logiciel.
- Élaborer des routes de travail dans le logiciel dédié à cette tâche en collaboration avec ses collègues.
- Valider les plans des espaces par des visites sur le terrain dans les établissements.
- Effectuer le suivi de toutes les modifications faites aux plans, aux profils d'entretien des locaux et à la numérotation par des visites sur le terrain de l'ensemble des bâtiments de la CSDM.
- Produire des rapports détaillant les interventions réalisées lors des visites dans les établissements et en assurer la transmission.
- Accomplir, sur demande, toutes autres tâches connexes.

Avantages d'être technicienne ou technicien en bâtiment à la CSDM

- ✓ Environnement de travail stimulant et dynamique.
- ✓ Horaire de travail est de jour du lundi au vendredi (35 heures/semaine).
- ✓ Programme de formation continue.



Commission scolaire de Montréal

- ✓ Fonds de pension très intéressant : RREGOP.
- ✓ Assurances collectives (médicaments, vie, dentaire etc.).
- ✓ Plusieurs journées de maladies et pour affaires personnelles
- ✓ Six (6) semaines de vacances par année scolaire et plusieurs jours fériés.

Qualifications

Satisfaire à une des trois qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en technologie de l'architecture.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle en architecture
- Avoir une évaluation comparative d'un diplôme universitaire terminal de premier cycle en architecture ou en génie du bâtiment

Exigences particulières suivantes :

- 1) Être titulaire d'un permis de conduire valide
- 2) Avoir accès à un véhicule pour effectuer des déplacements

Rémunération

Le salaire horaire variera entre 22,74\$ et 31,99\$ selon les qualifications et l'expérience.

Pour Postuler

Faire parvenir par courriel les documents suivants :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Diplôme (pour les études effectuées hors Canada)joindre l'évaluation comparative)

Courriel : srm-recrutement@csgm.qc.ca

Date limite pour postuler : 20 mai 2020

La CSGM s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Les employés de la Commission scolaire de Montréal (CSGM) sont soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour les enseignants, les directions et directions adjointes d'établissement de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel de la CSGM d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'état](#)

La CSGM remercie les candidates et candidats de leur intérêt.